

Décision

Générale

colonial

Décision n° 70-638/SG/ESI portant nomination et affectation de maîtres de classe d'application, affectation d'instituteurs et d'institutrices, d'instituteurs stagiaires et d'institutrices stagiaires dans les écoles primaires publiques.

n° 70-638/SG/ESI

Ministère MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT, DES SPORTS ET DE LA JEUNESSE	Date de publication 27 mai 1970
Numéro JO n° 11 du 10/06/1970	Date du numéro 10 juin 1970

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Sont nommés maîtres de classes d'application dans les écoles primaires publiques de Djibouti pour l'année scolaire 1970-1971. les instituteurs dont les noms suivent : M. Tournier Jacques, instituteur détaché du cadre métropolitain, 7e échelon, pour être affecté à l'école du boulevard de la République (CM 2); M. Gérard Emmanuel, instituteur détaché du cadre métropolitain, G échelon, pour être affecté à l'école du boulevard de la République (CE 2) ; M. Guichard Claude, instituteur détaché du cadre métropolitain, 6° écnelon, pour être affecté à l'ecole de la zone portuaire Sud (CE 1); M. Ruff Raymond, instituteur détaché du cadre métropolitain, 4e échelon, pour être affecté à l'école de la zone portuaire Sud (CM 1) : M. Sarotte Gaby, instituteur détaché du cadre métropolitain, 5é échelon, pour être affecté à l'école de la Plaine (CE 1) ; M. Brizio Pierre, instituteur du cadre métropolitain, 4e échelôn, contraëtuel en instance de détachement, pour être affecté à Pécole de Boulaos (CP) ; Mme Reb Marie-Thérèse, institutrice détachée du cadre métropolitain, 9 échelon, pour être affectée à l'école du quartier 6 (classe d'initiation) ; M. Romanetto François, instituteur détaché du cadre métropolitain, 7e échelon, pour être affecté à l'école du quartier 6 (CP).

Art. 2

—Est affectée, pour l'année scolaire 1970-1971, à l'école du quartier 6, afin d'y suivre un stage de perfectionnement professionnel en classe d'initiation : Mile Amina Aboubaker, élève institutrice admissible au C:AP. Mlle Aboubaker pourra faire acte de candidature à un poste d'institutrice dans une école de sen choix à l'issue de cette année de perfectionnement. Art, 3.—Sont affectés, pour l'année 1970-1971, dans diverses écoles primaires publiques de Djibouti, afin d'y suivre un stage de perfectionnement professionnel, les élèves instituteurs, admissibles au C.E.A.P., dont les noms suivent : M. Ali Abdi Farah, école du boulevard de la République,cM2; M. Khaire Allale Hared, école du boulevard de la République, CM 2 ; M. Saleh Ali Ibrahim, école du boulevard de la Républiquie, CM 2; M. Saleh Ali Ibrahim, école du boulevard de 11 République, CE 2; M. Hassan Idriss Ahmed, école du boulevard de la République CE 2 : M. Ibrahim Ali Hamad, école de la zone portuaire Sud, CM 1 ; M. Mohamed Abdou Mohamed, école de la zone portuaire Sud, CM 1; M. Chehem Ali Bourhan, école de la zone portuaire Sud, CE 1; M. Id Ahmed Abdallah, école de la Plaine, CE 1; M. Ahmed Ali Hassan, école de Boulans, CP ; M.

Ahmed Abdourahman, école du quartier 6, classe d'initiation ; M, Aboubaker Ali Mohamed, école du quartier 6, CP. A l'issue de cette année de perfectionnement et après titularisation, ces élèves instituteurs pourront faire acte de candidature à un poste d'instituteur dans une école de leur choix, à l'extérieur de la ville de Djibouti.

Art. 4

Sont nommés instituteurs adjoints, à l'école du boulevard de la République à Djibouti ; Mme Mir Andrée, institutrice détachée du cadre métropolitain (8e échelon) ; Mme Agasti Simone, institutrice détachée du cadre métropolitain (4e échelon) ; M. Tremblay Noël, instituteur détaché du cadre métropolitain (4e échelon) ; M. Gaucel Claude, instituteur détaché du cadre métropolitain (9e échelon), M. Ahmed Mohamed Oubadi, instituteur de 13^e classe, 3^e échelon des cadres territoriaux ; Mile Noël Abdi Thérèse, institutrice de 1^{re} classe, 13^e échelon des cadres territoriaux ; M. Fouad Ahmed Saleh Farah, instituteur de 1^{re} classe, 1^{er} échelon des cadres territoriaux ; M Houssein Abdou Saïd, instituteur de 2e classe, 2^e échelon des cadres territoriaux. A l'école de la zone portuaire Sud à Djibouti Mme Sonrier Michelle, institutrice du cadre métropolitain détachée, 8e échelon ; Mme Guichard Marie-Thérèse, institutrice du cadre métropolitain, contractuelle en instance de détachement ; M. Osman Mohamed Hassan, instituteur de 2e classe, 3^e échelon des cadres territoriaux ; Mme Daoud Youssouf Nagathe, institutrice de 2e classe, 1^{er} échelon des cadres territoriaux ; M: Chide Hadji Abdi, instituteur de 2 classe, le échelon des cadres territoriaux .A l'école de la Plaine à Djibouti : Mme Rouvroy Jacqueline, institutrice détachée du cadre métropolitain, 8 échelon ; Mme Marmouget Annie, institutrice détachée du cadre métropolitain, 4 échelon ; M. Bryon Jacques, instituteur détaché du cadre métropolitain, 4e échelon ; M. Ahmed Abdi Gouled, instituteur de 13^e classe, 2e échelon des cadres territoriaux ; M. Adan Osman Mohamed, instituteur de 2e classe, 4^e échelon des cadres territoriaux ; Mme Ismaël Haid Hélène, institutrice de 2e classe, 2e échelon des cadres territoriaux ; Mile Djama 'Youssouf Kadidja, institutrice de 2e classe, 1er échelon des cadres territoriaux. Mme Brizio Josiane, institutrice du cadre métropolitain, contractuelle en instance de détachement ; M. Djama Yassin Farah, instituteur de 2^e classe, 3^e échelon des cadres territoriaux ; Mme Hassan, née Wahida Saïd Ali, institutrice de 2 classe, 2e échelon des cadres territoriaux. A l'école du quartier 2 à Djibouti: Mme Thibaud Lucette, institutrice détachée du cadre métropolitain (2e échelon) ; M. Mohamed Ahmed Salem Hanifa, instituteur de 13^e classe, échelon des cadres territoriaux. À l'école du quartier G à Djibouti : Mme Abdou Mohamed, née Nadra Ali, institutrice de 2^e classe, 1er échelon des cadres territoriaux 1 A l'école du stade F à Djibouti: Mme Youssouf Monique, institutrice détachée du cadre métropolitain, 4 échelon ; Mme Saint-Vanne Anne-Marie, institutrice détachée du cadre métropolitain, 2e échelon ; M. Trampont, instituteur du cadre métropolitain, contractuel en instance de détachement ; M. Cayzelles Roger, instituteur du cadre métropolitain, volontaire de l'Aide technique ; M, Cheiko Hassan Abdallah, instituteur de 2^e classe, 4^e échelon des cadres territoriaux ; M. Ismaël Djama Obsie, instituteur de 2^e classe, 2e échelon des cadres territoriaux ; M. Barkad Arreh Ahmed, instituteur de 2e classe, 1e^e échelon des cadres territoriaux ; M. Abdi Ali Hassan, instituteur de 2 classe, 1er échelon des cadres territoriaux ; M. Salem Ahmed Mohamed, instituteur de 2^e classe, 193^e échelon des cadres territoriaux ; Mme Abdallah Kamil, institutrice auxiliaire en instance d'intégration dans le cadre territorial des instituteurs de 2^e classe. A l'école du stade II à Djibouti : Mme Le Van Ky Madeleine, institutrice détachée du cadre métropolitain, 3e échelon ; M. Arbaud Jean-Pierre, instituteur détaché du cadre métropolitain, 3 échelon ; M. Debaize Daniel, instituteur détaché du cadre métropolitain, 3^e échelon ; M. Bouju Jean-Pierre, instituteur détaché du cadre métropolitain, 2e échelon ; Mme Houssaine Mahahouhoussissa, institutrice détachée du cadre métropolitain, 2e échelon ; M. Yassin Abdi Bakal, instituteur de 2e classe, 3^e échelon des cadres territoriaux ; M. Mohamed Djama Abdi, instituteur de 2^e classe, 1er échelon des cadres territoriaux ; M, Mohamed Osman Oufane, instituteur de 2^e classe, 1e^e échelon des cadres territoriaux ; M. Mahamoud Aden Hersi, instituteur de 2c classe, 1^{er} échelon des cadres territoriaux ; Mile Ismahan Othman Farah, institutrice de 2e classe, 1e échelon des cadres territoriaux. A l'école d'Anboulie M- Archevêque Jean-Louis, instituteur détaché du cadre métropolitain, 6e échelon ; Mme Renaut Claude, institutrice détachée du cadre métropolitain, 4 échelon ; M. Renaut Claude, instituteur détaché du cadre métropolitain, 4e échelon ; Mile Nagathe Mohamed Mohsen, institutrice de 2e classe, le 1^{er} échelon des cadres territoriaux ; M. Ali Barkat Djama, instituteur de 2e classe, 1^{er} échelon des cadres territoriaux. A Pécole d'Arta : Mme Leisi Renée, institutrice détachée du cadre métropolitain, 5e échelon ; M. Salem Abdallah Youssout, instituteur de 2e classe, 13^e échelon des cadres territoriaux. A l'école d'Ali-Sabieh : E Mme Pugnet Claude, institutrice détachée du cadre métropolitain, 7e échelon ; M. Dunand Jean-François, instituteur détaché du cadre métropolitain, 4^e échelon ; M. Ahmed Hassan Guireh, instituteur de 2 classe, 4^e échelon des cadres territoriaux ; M. Tbrahim Ahmed Moussa, instituteur de 2^e classe, 3^e échelon des cadres territoriaux ; M. Mohamed Barreh Darar, instituteur de 23 classe, 2^e échelon des cadres territoriaux. À l'école de Dikhil : M. Poulhes Jean-Marie, instituteur détaché du cadre métropolitain, 3^e échelon ; Mme Lavezac Françoise, institutrice détachée du cadre métropolitain, 2e échelon ; M. Lavezac Jean, instituteur détaché du cadre

métropolitain, 2^e échelon ; M. Daoud Obsie Ladye, instituteur de 2^e classe, 1^o » échelon des cadres territoriaux ; M, Mahfoud Mohamed Idriss, instituteur de 2^e classe, 1^o échelon des cadres territoriaux. A l'école de Yoboki : M. Areh Farah, instituteur de 2^e classe, 1^o » échelon des cadres territoriaux. A l'école de Tadjurah: M. Delaye Daniel, instituteur détaché du cadre métropolitain, 2^e échelon ; Mme Luigei Anne, institutrice détachée du cadre métropolitain, 1^o » échelon ; M. Girardot Camille, instituteur du cadre métropolitain, volontaire de l'Aide technique ; M. Saïd Ismaël Nour, instituteur de 2^e classe, 2^e échelon des cadres territoriaux ; M. Daoud Alwan Daoud, instituteur stagiaire de 2^e classe des cadres territoriaux, en instance de titularisation ; M. Tbrahim Mohamed Kamil, instituteur auxiliaire en instance d'intégration dans le cadre territorial des instituteurs de 2^e classe. A l'école de Randa : M. Rachad Ahmed Saleh, instituteur de 2^e classe, 1^o » échelon des cadres territoriaux. A l'école d'Obock : Mme Kassim, née Amal Dorani, institutrice de 2^e classe 1^o » échelon des cadres territoriaux.

Art. 5

Seront affectés aux postes non pourvus par 1^{er} échelon présente décision les instituteurs des cadres métropolitains mise à la disposition du Territoire à la suite d'un détachement à titre de volontaires de l'Aide technique. Art, 6. — Les institutrices et instituteurs chargés dans chaque école de la classe d'initiation seront désignés par note de service de l'inspecteur primaire. La désignation des instituteurs chargés de chacun des autres cours d'une école sera faite en Conseil des maîtres. Ces désignations ne deviendront effectives qu'après avoir été approuvées par l'inspecteur primaire.

Art. 7

Tous les instituteurs devront se présenter » au directeur de l'école le samedi 19 septembre 1970.
